



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 mars 2020 à 19 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA20 13 0031**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri  
appuyé par Mario Battista  
et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA20 13 0032**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Dominic Perri  
appuyé par Mario Battista  
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA20 13 0033**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 4 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Six (6) citoyens font des interventions et trois (3) documents concernant le corso temporaire sur la rue Jean -Talon sont déposés.

**La conseillère Lili-Anne Tremblay quitte son siège à 19 h 45 et le reprend à 19 h 46.**

À 20 h 14, la période de questions est terminée.

**CA20 13 0034**

---

**ÉVÈNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2020 » - 28 MARS 2020, DE 20 H 30 À 21 H 30.**

ATTENDU QUE l'événement *Une heure pour la Terre 2020* aura lieu le samedi 28 mars 2020, de 20 h 30 à 21 h 30;

ATTENDU QUE cet événement, créé en Australie en 2007 et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (le World Wide Fund for Nature), vise à sensibiliser la population mondiale à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple, celui d'éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QUE les changements climatiques sont considérés comme la plus grande menace environnementale pour la planète;

ATTENDU QUE plus de 7 000 villes et cités, réparties à travers six continents, plus de 180 pays et 24 fuseaux horaires, s'associent déjà à ce mouvement planétaire et y impliquent, par le fait même, des millions de personnes à travers le monde.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement *Une heure pour la Terre 2020* qui aura lieu le samedi 28 mars 2020, de 20 h 30 à 21 h 30.

Le 2 mars 2020

D'inviter les citoyens de Saint-Léonard à prendre part aussi à cet événement, en éteignant leurs lumières pendant une heure, ce soir-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1203126001

### CA20 13 0035

---

#### **MOTION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS 2020.**

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations unies - l'ONU - a proclamé, en 1977, le 8 mars, Journée internationale des femmes;

ATTENDU QU'à l'initiative du Collectif 8 mars, le thème retenu cette année pour célébrer ce tte Journée au Québec est Féministes de toutes nos forces;

ATTENDU QUE ce thème reflète deux anniversaires importants pour les féministes, soit le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing à l'ONU visant à enrayer les discriminations envers les femmes et le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Marche mondiale des femmes visant à créer un mouvement mondial féministe et une lutte commune contre le patriarcat;

ATTENDU QUE cette Journée donne lieu à de nombreux événements à Montréal, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde pour célébrer, honorer et inspirer les femmes;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion de se souvenir et de rendre hommage à toutes les générations de femmes qui, par leur courage et leur détermination, ont livré des combats et gagné d'importantes batailles au nom de la liberté et de l'égalité;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion aussi pour les femmes de réitérer leur désir d'être respectées sur tous les plans, de réaliser leur plein potentiel dans toutes les sphères de la société et d'accéder à une pleine et entière égalité.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et offre ses plus chaleureuses et respectueuses salutations à toutes les Léonardoises pour l'occasion.

Que le conseil profite aussi de cet événement pour rendre hommage à toutes les personnes qui se sont impliquées et dévouées au fil des ans pour réclamer et obtenir de meilleures conditions de vie et de travail pour les femmes, de même que pour promouvoir et défendre leurs droits et pour encourager toutes les personnes qui en prennent le relais aujourd'hui à poursuivre ces efforts et cette bataille.

Que le conseil réitère également son désir de voir les femmes être respectées à tous les niveaux, réaliser leur plein potentiel dans toutes les sphères de la société et accéder à une pleine et entière égalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1203126002



**CA20 13 0036**

**OCTROI DE CONTRAT - DÉMONTAGE ET MONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-203 - SOLLERTIA INC. – 329 244,95 \$.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à SOLLERTIA INC., le seul soumissionnaire conforme, pour le démontage et montage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-203, au montant total de 294 752,45 \$, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Ce contrat prévoit la possibilité de quatre (4) prolongations, d'une durée d'un (1) an chacune, pour un montant révisé selon la variation du pourcentage de l'IPC, au gré de l'arrondissement et avec le consentement de l'adjudicataire.

D'autoriser une dépense maximale de 329 244,95 \$, soit 294 752,45 \$, le prix de la soumission, augmenté de 34 492,50 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1203128002

**CA20 13 0037**

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 109 383 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS INDIQUÉS ET SELON LES SOMMES ALLOUÉES EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2020.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 109 383 \$ aux organismes ci-après désignés pour chaque projet énuméré, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROJETS</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2020</b>
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs à la bibliothèque pour les 12-17 ans - Volet Maison de jeunes de Saint-Léonard	1 867 \$
Gestion multisports St-Léonard	Politique de l'enfant (accès aux sports et loisirs pour les jeunes)	5 184 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	La fête jeunesse estivale pour célébrer la diversité	6 000 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerelles	7 000 \$

Le 2 mars 2020

Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Agente de milieu	14 615 \$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Joujouthèque mobile	15 277 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	19 714 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Soutien aux devoirs et animation aux pavillons de parcs pour les 10-14 ans - Volet Maison de jeunes de Saint-Léonard	19 732 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	MDFSL Après l'école (aide aux devoirs 6-12 ans)	19 994 \$
<b>TOTAL</b>		<b>109 383 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193581005

**CA20 13 0038**

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 90 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2020.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2020. Cette somme est répartie comme suit :

<b>ORGANISMES</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE 2020</b>
Corporation de football junior de St-Léonard inc.	<b>1 319,64 \$</b>
Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard	<b>1 994,24 \$</b>
Association de cheerleading de Saint-Léonard	<b>2 104,71 \$</b>
Centre sportif Ludus	<b>2 419,34 \$</b>
Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard	<b>3 629,01 \$</b>
Club basketball St-Léonard	<b>4 618,41 \$</b>
Club de judo Saint-Léonard	<b>5 000,00 \$</b>
C.P.A. St-Léonard inc.	<b>11 106,96 \$</b>



Association du hockey mineur St-Léonard inc.	<b>12 976,45 \$</b>
Association de baseball St-Léonard	<b>19 831,24 \$</b>
Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.	<b>25 000,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 000,00 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1203451003

#### **CA20 13 0039**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2019.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1200512002

#### **CA20 13 0040**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2020.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1200512004

**CA20 13 0041**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2020.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1200512003

**CA20 13 0042**

---

**AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-17 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE MARS 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mars 2020 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1203451004 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-17 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mars 2020.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1203451004



**CA20 13 0043**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2019-06 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9095, RUE DE FONTENOY - LOT NUMÉRO 1 332 343 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-06 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9095, rue de Fontenoy, lot numéro 1 332 343 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1194871009

**CA20 13 0044**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2019-30 - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8980, RUE ASSELIN - LOT 1 332 640 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-30 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8980, rue Asselin, lot numéro 1 332 640 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, dans sa version révisée en date du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1194871026



## CA20 13 0045

---

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2020-01 - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 8569-8571, RUE CHOQUETTE - LOT NUMÉRO 1 001 242 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-01 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 8569-8571, rue Choquette, lot numéro 1 001 242 du cadastre du Québec, dans la zone H06-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1204871002

## CA20 13 0046

---

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2020-01/C03-02 ET C03-03 - 5829-5833 ET 5875, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 125 047 ET 1 125 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial isolé en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875, rue Bélanger, lots numéros 1 125 047 et 1 125 048, dans les zones C03-02 et C03-03.

Les termes de la résolution sont les suivants :

#### **CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec, tels qu'identifiés au plan de localisation de l'annexe A.

#### **CHAPITRE II AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction d'un bâtiment commercial isolé sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec. Ce bâtiment pourra comporter un usage « pharmacie » au rez-de-chaussée ainsi qu'un

« bureau de dentiste » au 2<sup>e</sup> étage, lequel ne devra pas excéder une superficie de plancher brute de 2 000 pi<sup>2</sup> (186 m<sup>2</sup>).

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- aux usages autorisés de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la hauteur maximale en étages prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge avant prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge latérale prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- au rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximal prescrit de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- aux articles 5.3.5 c) et 6.2.3.5 a) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à l'aménagement d'une allée de circulation d'un espace de stationnement;
- à l'article 6.2.7.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à la hauteur maximale d'une clôture.

### **CHAPITRE III CONDITIONS**

3. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres et des arbustes qui seront plantés ou maintenus sur le terrain visé par la demande de permis. Un arbre doit avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres (5 cm) à une hauteur de un mètre cinquante (1,50 m).
4. L'implantation du bâtiment, le nombre de cases de stationnement et l'aménagement du terrain devraient correspondre au plan de l'annexe B (Implantation).
5. Une clôture opaque d'une hauteur de deux mètres quarante-quatre (2,44 m) devra être implantée à toute limite de terrain adjacente à un usage résidentiel. Cette clôture devra être implantée avant l'obtention des certificats d'autorisation d'usage prévus dans le bâtiment.
6. une borne de recharge dédiée aux véhicules électriques devra être implantée à l'intérieur de l'espace de stationnement.
7. Une demande de permis de construction doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) en vertu de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1886. Cette demande sera également assujettie au critère de P.I.I.A. suivant :
  - Le couvert végétal doit être maximisé.
8. Le local du 2<sup>e</sup> étage est limité à une superficie de plancher de 2 000 pi<sup>2</sup> (186 m<sup>2</sup>).
9. Le bâtiment peut être occupé par un usage autorisé à la zone C03-02, sauf par une clinique médicale.

### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

10. Une demande de permis de construction complète, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
11. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

12. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
13. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

Annexe A  
Document intitulé « Plan de localisation »

Annexe B  
Document intitulé « Implantation », préparé par PPU inc., urbanistes-conseils, et estampillé par la DAUSE en date du 4 février 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1205909001

#### **CA20 13 0047**

---

#### **APPROUVER LES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET ADOPTER LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les modifications à la structure organisationnelle et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1200512005

#### **CA20 13 0048**

---

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 FÉVRIER 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1203385002



**CA20 13 0049**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JANVIER 2020.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1207888002

**CA20 13 0050**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 20 h 29, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 mars 2020